AMICALE LAÏQUE D'EPINAY-SUR-ORGE

Constituée le 9 Juillet 1936 – Déclarée S.P. Corbeil le 3 septembre 1936 n° 1608 (J.O. du 30 septembre 1936)
Siège social : Mairie d'Epinay-sur-Orge - 8 rue de l'Eglise - 91360 Epinay sur Orge
Contact téléphonique : 06 36 85 01 83 Contact mail : alepinaydanse@gmail.com Site Internet : www.amicale-laique-epinay.fr

DANSE Saison 2023 - 2024

Nom et prénom du pratiquant : ……

Nom et prénom du représentant légal pour les mineurs : ……

Adresse complète : ……

……

Tél. domicile : …… Tél. portable : ……

Email : ……
(Utile pour les envois de courriers, écrire lisiblement)

Cotisation : 1 cours (cours supplémentaire = 50%)		**Adhésion par famille :**
Cours merc de 13h45 à 18h et ve 18h15: 150 €	+	Epinay-sur-Orge : 20 €
Cours merc 19h et 20h15 et ve 19h15 : 170€		Hors commune : 35 €

Date de naissance : **Sexe :**	
Nature du cours	**DANSE**
Jour et heure	
Cotisation due	
Cours supplémentaire	
Adhésion (*)	
Total à payer	

Justificatifs du règlement

Espèces : ……Reçu n° : ……

Chèque(s) : Nom : ……
Banque : ……
Domiciliation : ……
1 : ……31/10
2 : ……30/11
3 : ……31/12

Chèque CE en attente
Coupon sport

(*) Adhésion réglée avec cotisation de :

☐ **Demande d'attestation** : Nom : …… Activité ……

Je soussigné(e) M. Mme ……

Oui / Non autorise l'ALE à prendre et publier des photos / films de mon enfant et / ou moi-même sur le site et l'instagram de l'ALE et sur les supports de communication de la ville

☐ **Atteste avoir pris connaissance de la charte et des règles de vie au sein de l'association et des règlements propres à chaque activité (voir au dos)**

Fait à Epinay-sur-Orge, le ……

Signature obligatoire

AMICALE LAÏQUE D'EPINAY-SUR-ORGE
Constituée le 9 Juillet 1936 – Déclarée S.P. Corbeil le 3 septembre 1936 n° 1608 (J.O. du 30 septembre 1936)
Siège social : Mairie d'Epinay-sur-Orge - 8 rue de l'Eglise - 91360 Epinay sur Orge
Contact téléphonique : 06 36 85 01 83 Contact mail : alepinaydanse@gmail.com Site Internet : www.amicale-laique-epinay.fr

CHARTE

I – REGLES DE VIE AU SEIN DE L'AMICALE LAIQUE D'EPINAY

Article 1 - Les inscriptions

- Les inscriptions sont recueillies dès juin ou lors de la journée des associations : envoi des documents par messagerie aux anciens adhérents ou mise à disposition sur le site de l'ALE.
- Les inscriptions doivent être accompagnées du paiement de l'adhésion et de la cotisation aux activités pour être effectives.
- Si le règlement se fait en une seule fois, le chèque sera encaissé le 31 octobre ; si le paiement est effectué en 3 chèques, ceux-ci seront encaissés respectivement le 31 Octobre, 30 Novembre et 31 Décembre.
- Toute activité commencée est due intégralement, il n'y aura pas de remboursement après les inscriptions y compris en cas de situation exceptionnelle (1 cours d'essai pour les nouveaux adhérents).

Article 2 – L'année sportive

- La reprise des cours aura lieu le lundi suivant la journée des associations.
- Il n'y a pas d'activités pendant les vacances scolaires.
- Sur autorisation de la Mairie, les gymnases peuvent être ouverts exceptionnellement le samedi matin des vacances scolaires.
- Il est à noter que pendant la pratique des activités au sein des gymnases d'Epinay ou à l'extérieur, les bijoux, les téléphones portables, les jeux vidéos de poche ou tout autre matériel n'ayant aucun rapport avec les activités sont sous la responsabilité de leur propriétaire. L'Amicale Laïque d'Epinay ne pourra être tenue pour responsable de tout vol ou détérioration.

II – REGLES DE VIE PROPRES A CHAQUE ACTIVITE : DANSE

- Les professeurs de danse répartissent les élèves dans les différents cours ; des modifications pourront intervenir suivant le nombre d'inscrits ou le niveau.
- Les cours ne seront pas maintenus s'il n'y a pas au minimum 8 élèves.
- Sans exiger une tenue spéciale, les professeurs souhaitent que leurs élèves portent un collant de danse, un corsaire ou un caleçon et un tee-shirt ainsi que des chaussons de gymnastique ou rythmique. Une veste est conseillée.
- L'inscription au cours de danse implique l'assiduité des élèves aux cours :

- Au bout de 2 absences aux cours de danse, l'élève devra amener un justificatif, un certificat du médecin ou un mot des parents justifiant ces absences.
- La participation au spectacle et à la démonstration à la fête des Brandous sont vivement souhaitées.

- Contact professeurs/référent danse ALE : **alepinaydanse@gmail.com**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez effectuez une de ces démarches, veuillez adresser votre demande à : Amicale Laique – 8, rue de l'Eglise – Epinay-sur-Orge